

20^{ème} COURSE de COTE Nationale PEA de LA BROQUE

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 10/11 juillet 2021 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LA BROQUE**, sous le patronage du **Comité de pilotage**, une épreuve automobile PEA à participation étrangère autorisée, dénommée :

20^{ème} Course de Côte Nationale PEA de LA BROQUE.

Cette épreuve compte pour : **Le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division.**
La Coupe de France de la Montagne Coefficient 3.
Le Championnat des Courses de Côtes de la Ligue Grand Est.
Le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes.



Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° en date du / / 2021
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du / / 2021.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Pt du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Norbert BIAGIONI	25075	0721
Commissaires Sportifs :	M. Serge MISTRI	5945	0323
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	ACL
Secrétaire du Collège	M ^{me} Danièle HARTL		
Observateur :	M. Joel MARAINE	2717	0804
Directeur de Course :	M. Jean-Jacques SICHLER	17673	0323
Directeurs de Course Adjoints :	M. Franck MADER	187546	0323
	M. Francis ROMBOURG	34694	0323
	M. Laurent DREYFUS	184676	0323
DC Délégué en Pré-grille / Carrefour :	M. Jean-Michel HENRY	15551	0308
DC Délégué au Parc Concurrents :	M. Frédéric DUMAS	188349	0308
DC Adjoint au Parc concurrents :	M. Pascal FAIVRE	18024	0323
DC Délégué au Parc Haut :	M. Serge BLONDEL	192216	0323
Commissaire Technique Responsable :	M. Serge PEGOLOTTI	6047	1603
Commissaires Techniques Adjoints:	M. Marc CHARBONNEAU	47435	0204
	M. Emile TENA	124058	0305
	M. Daniel HAEFFELIN	12679	0322
	M. Denis DERCHE	33547	0318
Commissaire Technique Adjoint ACL:	M. Andreas RAUSCH	SPA 1098390	ACL
Chronométrateur et classement :	M. Jean-Paul DURAND	11716	0302
Chronométrateurs	M ^{lle} . Anaïs SICHLER	258283	0323
	M ^{lle} Corine BEFFY	27682	0503
Responsable des CRAC :	M. Gilbert HORALA	12674	0313
Chargés des Relations Avec les Concurrents	M ^{me} Elisabeth LOUIS	1287	0313
	M. Jean-Jacques HUBER	10866	0323
Responsable Grille de départ :	M. Fabrice DUPAYS	190131	0323
Adjoint Responsable Grille Départ :	M. Vianney SICHLER	149520	0323
Responsable Pré-grille :	M. Gérard CLAUDE	170101	0323
Adjoint Responsable Pré-grille :	M. Robert TOUTAIN	170545	0323
Juges de faits :	Tous les officiels de l'épreuve sauf les membres CCS.		
Responsable Organisation Club de Pilotage :	M. Olivier MANGEL	45683	0323
Responsable Sécurité:	M. Franck MADER	187546	0323
Chargés de la mise en place des secours :	M. Franck MADER/ Hervé LAGRAVE (ESC)		
Médecin responsable :	Dr Michel WIEDENKELLER	146262	0323
Ambulances :	Ambulances MADER		
Secrétaire du Meeting :	M ^{me} Véronique DUPAYS	30612	0323

Responsable Presse :	M. Thierry HAASER	192562	0399
Responsable Commissaires :	M. Lionel GERARD		0323
Responsable PC Sécurité et Liaisons radio :	M. Franck MADER	187546	0323
Mise en place et Publicités Parcours :	M. Olivier MANGEL	45683	0323
Responsable Matériel :	M. Gérard CLAUDE	170101	0323
Responsable Remise des Prix :	M. Jean Jacques SICHLER	17663	0323
Responsable Vérifications Administratives :	M ^{me} Véronique DUPAYS	30612	0323
Speaker :	M. Didier OHMER	1905	0323

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	Jeudi 1 juillet 2021 à 24h00.
Publication liste des engagés :	Lundi 5 juillet 2021 à 22h00.
Vérifications administratives :	Vendredi 9 juillet 2021 - 16h30 à 18h30 & 10 juillet 2021 - 8h00 à 11h30
Vérifications techniques :	Vendredi 9 juillet 2021 - 16h45 à 18h45 & 10 juillet 2021 - 8h15 à 11h45
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	Samedi 10 juillet 2021 à 12h15
Briefing des commissaires :	Samedi 10 juillet 2021 à 9h30 au Club House Football
Essais libres :	Samedi 10 juillet 2021 AVANT les essais chronométrés à partir de 12h30.
Essais chronométrés :	Samedi 10 juillet 2021 de 13h30 à 18h00
Briefing des pilotes :	Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.
Si nécessaire briefing oral le :	Samedi 10 Juillet 2021 à 12h30 au Parc Concurrents.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	Dimanche 11 juillet 2021 à 19h00.

COURSE

Essais Non chronométrés : Dimanche 11 juillet 2021 - 8h15 à 9h15
1^{ère} montée : Dimanche 11 juillet 2021 à partir de 10h00
2^{ème} montée : Dimanche 11 juillet 2021 à partir de 13h00
3^{ème} montée : Dimanche 11 juillet 2021 à partir de 15h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
 PODIUM : **Dimanche 11 juillet 2021, 30mn après l'arrivée du dernier Concurrent.**
 Remise des prix au podium situé au Parc Concurrent.
 Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
 Réunion 1 : **Samedi 10 juillet 2021 à 9h45 – Structure ligne départ.**
 Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Des convocations individuelles seront adressées aux concurrents.

Les vérifications administratives auront lieu :

Mairie de LA BROQUE : **Vendredi 9 juillet 2021 - 16h30 à 18h30 & 10 juillet 2021 - 8h00 à 11h30**

Les vérifications techniques auront lieu :

Derrière Mairie de LA BROQUE : **Vendredi 9 juillet 2021 - 16h45 à 18h45 & 10 juillet 2021 - 8h15 à 11h45**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées : **Garage SEAT 67570 ROTHAU.**

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique pour les concurrents français, ainsi que l'autorisation de participation de par leur ASN pour les Concurrents étrangers.

L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **11 juillet 2021 à 11h45.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa première réunion, signée et affichée par le Directeur de Course.

Le pesage libre et/ou obligatoire des voitures se situera aux ateliers municipaux de La Broque.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2021.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA ALSACE 10 RUE DE WALDKIRCH 67600 SELESTAT

Jusqu'au **1 JUILLET 2021 à Minuit**.

Les frais de participation sont fixés à 446 € *, réduits à 226 € * pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Une réduction de 20 % sera faite pour tous les membres de l'ASA ALSACE soit 182 €

***6 € seront prélevé sur l'engagement pour le challenge Grand'Est commissaires 2020**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. CIRCULATION

Lors de leurs déplacements entre le Parc Concurrents et la zone de départ, les concurrents seront sous escorte. Ils devront évoluer à vitesse réduite (30 Km/h) et devront respecter le code de la route, ainsi que la signalisation en place. Cette mesure concerne également les mécaniciens et accompagnateurs qui se déplaceraient en motocyclette, en mini-moto, ou par tout autre moyen de locomotion (port du casque obligatoire).

Lors de ces mêmes déplacements qui se feront sur route ouverte, il est interdit aux concurrents de zigzaguer, d'accélérer puis de freiner brutalement, ainsi que d'effectuer toute manœuvre pouvant présenter un danger.

Il est interdit aux concurrents de quitter le parc d'Arrivée (Parc Haut), même à pied, pour se rendre vers le chronométrage de la ligne d'arrivée. Afin d'éviter ce déplacement, un tableau d'affichage des temps sera installé en début de Parc Haut, ce tableau servira également pour l'affichage des résultats officiels en fin de course.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 VHC et ACL compris.

Les groupes sont précisés dans l'Art.4 du Règlement standard du Ch.de France de la Montagne 2^{ème} Div.Pour les classes, voir tableau Règlement Standard des Courses de Côte Art 4

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2020.

4.2.7P ECHAPPEMENT

Les voitures fermées, et groupe CM et GTTS auront un niveau sonore maximal de : **105 dB A maxi.**

Les voitures de course dites ouvertes, niveau sonore maximal de : **110 dB A maxi.**

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2020.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Selon récapitulatif 2021 des équipements de sécurité Montagne (site ffsa.org)

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2021.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LA BROQUE a le parcours suivant :

Départ : sur le **CD 126**, 50 mètres après la sortie de LA BROQUE

Arrivée : sur le **CD 126**, 800 m avant FRECONRUPT

Pente moyenne : **8.7 %**

Longueur du parcours : **2446 mètres.**

Modalités de retour au départ : Après leur montée, les concurrents se regrouperont dans le **Parc ARRIVÉE**, situé sur le CD 126, et regagneront le départ sur ordre du Directeur de Course et escortés par un de ses adjoints, en redescendant par l'itinéraire de la Course.

Parc départ : sur le **CD 126** dans le village de LA BROQUE, depuis **500 m avant le départ**

Parc arrivée : sur le **CD 126**, **200 m après l'arrivée, jusqu'à l'entrée de FRECONRUPT**

La **COURSE** se déroulera en **3 montées OBLIGATOIRES.**

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du Règlement Standard.

NB : Entre le Parc Concurrents et le départ ainsi que pour le retour au Parc Concurrents, les participants circuleront en convoi sous escorte et à allure réduite.

6.2p. ROUTE DE COURSE

Sur le CD 126 depuis la sortie de LA BROQUE jusqu'à FRECONRUPT.

6.3p. FILE DE DEPART

Pré-grille : sur le CD 126 dans LA BROQUE.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent, dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte 2021.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le Parc Concurrents sera situé à LA BROQUE aux Etablissements OBERLIN 102 rue du Général de Gaulle 67130 LA BROQUE, et sera **accessible à partir de 14h00 heures, le vendredi 9 juillet 2021**. Avant de s'y installer, les concurrents devront obligatoirement s'annoncer au DC Délégué Responsable du Parc Frédéric DUMAS.

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du Parc

La préparation de la **pré-grille** se fera dans la rue du Général De Gaulle.

Dans le Parc Concurrents, il est formellement demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le Parc Fermé Final pour tous les concurrents classés (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) : PARKING DE LA MAIRIE 67130 LA BROQUE).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications, les essais et la course : Au parc Concurrents aux Ets OBERLIN **et en début de Parc Haut**

- pendant le délai de réclamation après l'arrivée au parc fermé situé sur le parking de la Mairie

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Ligne de Départ (PC) 10 & 11 juillet 2021 de 7h30 à 19 heures.

Téléphone permanence n° 06.72.96.08.42

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SCHIRMECK - Téléphone n° 18.....

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis contre émargement aux vérifications administratives. **Pas de conférence orale aux pilotes.**

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2021.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et/ou du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures et/ou harnais de sécurité.

De même, le port du casque est obligatoire pour les pilotes des voitures ouvertes et recommandé aux pilotes de voitures fermées.

De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet aller et retour.

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

La procédure de départ sera commandée par le système des feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout autre système analogue et interdit en dehors des parcs concurrents

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2021.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

L'épreuve se disputera en trois manches **OBLIGATOIRES** et le classement sera établi en fonction **du meilleur temps réalisé lors de l'une des trois manches**

Un classement général voitures ouvertes de Série A.

Un classement général voitures fermées de Série B.

Un classement général par Groupe, par Classe voitures Série A et B confondues.

Un classement général par Groupe, par Classe voitures Série A et B confondues du Championnat Luxembourgeois

Un classement général, par Groupe, par Classe du Championnat Luxembourgeois.

Un classement général féminin

Un classement général jeune pilote – de 25ans.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p PRIX

Série A

	Scratch	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 10 partants	Classe si + de 10 partants	Féminin si + de 3 partantes
1er	400	50 % Montant* engagement payé	100 % Montant* engagement payé	100 % Montant* engagement payé	100 % Montant* engagement payé	150 €
2 ^{ème}	300	-	-	50 % Montant* engagement payé	50 % Montant* engagement payé	-
3 ^{ème}	220	-	-	-	25 % Montant* engagement payé	-

Série B

	Scratch	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 10 partants	Classe si + de 10 partants	Féminin si + de 3 partantes
1er	350	50 % Montant* engagement payé	100 % Montant* engagement payé	100 % Montant* engagement payé	100 % Montant* engagement payé	150 €
2 ^{ème}	275	-	-	50% Montant* engagement payé	50 % Montant* engagement payé	-
3 ^{ème}	200	-	-	-	25 % Montant* engagement payé	-

- (exemple : 220 euros pour la classe de 4 à 5 partants – pour un engagement normal)

Les Prix en Récompenses ne sont pas cumulables.

Si 1 seul partant dans la classe, les prix seront réduits de 50 %.

10.3p COUPES:

Un trophée sera distribué à chaque récompensé.

Il sera prévu une récompense pour au moins 3 Commissaires désignés par un DC Adjoint.

10.4p PODIUM : La remise des coupes aura lieu au Podium situé au Parc Concurrent à l'issue de la dernière montée de course.

10.5p REMISE DES PRIX et COUPES : Il n'est pas prévu de remise de prix en plus du podium.

10.6p PALMARES : Palmarès sera disponible sur le site www.asa-alsace.fr.

12^{ème} COURSE de COTE Nationale PEA VHC de LA BROQUE

Version 4 mai 2021

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 10/11 juillet 2021 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LA BROQUE** sous le patronage du **Comité de pilotage**, une épreuve automobile **PEA** à participation étrangère autorisée dénommée :
12^{ème} Course de Côte Nationale PEA VHC de LA BROQUE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N°21 en date du 12 / 04 / 2021.
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du / / 2021.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Pt du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Norbert BIAGIONI	25075	0721
Commissaires Sportifs :	M. Serge MISTRI	5945	0323
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	ACL
Directeur de Course :	M. Franck MADER	187546	0323
Commissaire Technique Responsable :	M. Serge PEGOLOTTI	6047	1603
Commissaires Techniques Adjoints :	M. Denis DERCHE	33547	0318
	M. Michel Lorrain	105082	1609
Commissaire Techniques Adjoint ACL :	M. Andreas RAUSCH SPA 1098390		ACL
Commissaire Techniques Adjoint VHC:	M. Serge PEGOLOTTI	6047	1603
Chargés des Relations Avec les Concurrents:	M. Bernard DELLENBACH	10854	0323
	M ^{me} Elisabeth LOUIS	1287	0313



1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	Jeudi 1 juillet 2021 à 24h00.
Publication liste des engagés :	Lundi 5 juillet 2021 à 22h00.
Vérifications administratives :	Vendredi 9 juillet 2021 - 16h30 à 18h30 & 10 juillet 2021 - 8h00 à 11h30
Vérifications techniques :	Vendredi 9 juillet 2021 - 16h45 à 18h45 & 10 juillet 2021 - 8h15 à 11h45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais: **10 juillet 2021 à 12h15**
 Briefing des Commissaires : **Samedi 10 juillet 2021 à 9h30 au Club House Football**
 Essais libres : **Samedi 10 juillet 2021 avant les essais chronométrés à partir de 12h30.**
 Essais chronométrés : **Samedi 10 juillet 2021 de 13h30 à 18h00**
 Briefing des pilotes : Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.
 Si nécessaire briefing oral le : **Samedi 10 Juillet 2021 à 12h30 au Parc Concurrents.**
 Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **10 juillet 2021 à 19h00.**

COURSE

Essais libres : Dimanche 11 juillet de 8h15 à 9h15
1^{ère} montée : Dimanche 11 juillet à partir de 10h00
2^{ème} montée : Dimanche 11 juillet à partir de 13h00
3^{ème} montée : Dimanche 11 juillet à partir de 15h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM : Dimanche 11 juillet 2021, 30mn après l'arrivée du dernier Concurrent.

Remise des prix au podium situé au Parc Concurrent.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : **Samedi 10 juillet 2021 à 9h30 – Structure ligne départ**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 180 pour l'ensemble des Concurrent tous Championnats. confondus.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) et détenteur du Passeport Technique français.

Seules sont admises dans un classement séparé, les voitures CLASSIC DE COMPÉTITION

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en Course de Côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes 2021.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement de l'épreuve nationale. Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du Sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côtes 2020, sauf les frais de participation qui sont fixés à 340 € réduits à 170 € avec la publicité de l'organisateur. Une remise de 20 % sera faite pour les membres de l'ASA ALSACE. Soit 136 euros

Date de clôture des engagements : **le 1 juillet 2021 à minuit** (date du cachet de la poste faisant foi). Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côte 2021.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. – DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2021.

11.2P. – DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P – *Ordre de départ*

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale moderne s'agissant d'une épreuve de doublure.

11.2.2P – *Essais*

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout pour être classés.

11.2.3P – *Carburants – Pneumatiques – Equipements*

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P – Numéros de Course

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou règlement standard des Courses de Côtes 2021.

11.2.5P – Echauffement des pneumatiques

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 20201

11.2.6P – Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7P – Pénalités

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2021.

11.2.8P – Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la Course

L'épreuve se disputera en trois manches **OBLIGATOIRES** et le classement sera établi en fonction **du meilleur temps réalisé lors de l'une des trois manches**

Pour prétendre être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course. La non participation à une ou deux montées devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course les véhicules seront considérés en parc fermé pendant 30 minutes et devront être sur les bâches et non chargés sur les remorques ou dans les camions.

Il ne sera pas établi de classement scratch, les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9, **N-A-B (J1) et CDE (JR)**
- **Seuls les « CLASSIC DE COMPETITION ont un classement séparé**

ARTICLE 12P. PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

ARTICLE 13P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu au Podium situé au Parc Concurrents à l'issue de la dernière montée de course.
